



P 2084

ID 5412

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 novembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2084 – Héich Locatiouns / Kafpräiser stoppen

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 17 novembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1892 - Pétition pour des forfaits au mètre carré des prix de logements pour assurer un accès au logement abordable pour toute la population, déposée le 30.05.2021. Partant, votre demande est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés